



Nexreg Compliance Inc.
1673 Richmond Street - Suite 501
London, ON - N6G 2N3 - CANADA
Ph: (519) 488-5126
F: (519) 488-5217

Les échantillons Nexreg Compliance Inc. sont des représentations des services que nous offrons. Chez Nexreg, nous comprenons que vos produits sont uniques. Notre logiciel de création MSDS est conçu pour être flexible, donc pour satisfaire vos besoins lors de la préparation des MSDS. Les éléments de l'échantillon attaché peuvent être modifiés pour refléter vos préférences, incluant la conception de modèle, la langue, l'information, etc.

Pourquoi impartir la conformité des produits chimiques?

Nexreg est le chef de file en matière de conformité des produits chimiques et maintient du personnel de recherche dédié pour surveiller les changements dans les règlements des gouvernements. Il y a également d'autres bénéfices; une étude Empagio des cadres supérieurs a découvert les trois raisons principales pour lesquelles les entreprises font de l'impartition. Nexreg fournit les trois:

1. **EFFICACITÉ ACCRUE** - En faisant appel à l'équipe d'experts de Nexreg votre entreprise peut utiliser son personnel pour des tâches plus essentielles.
2. **ÉCONOMIE DE TEMPS** - L'équipe de conformité réglementaire Nexreg peut réduire considérablement le délai d'exécution de la réglementation permettant ainsi aux produits de votre entreprise de rejoindre les marchés plus rapidement.
3. **ÉCONOMIES DE COÛTS** - L'équipe de Nexreg peut réduire vos coûts de réglementation de 50-65%.

Nexreg offre un grand nombre de services de conformité réglementaire, tels que:

- Création de la fiche signalétique du fournisseur pour une variété de juridictions.
- Conformité d'étiquettes pour les consommateurs, les cosmétiques et les marchés industriels
- Conseils réglementaires
- Soumissions au gouvernement et révisions de produits formulés
- Traduction technique

Veillez communiquer avec nous pour plus d'information au sujet de ces services, des tarifs ou des réponses à toute question.

Site Web: <http://www.nexreg.com>

Courriel: info@nexreg.com

Téléphone: Nexreg É.U.: +1 206 418 6663 (Seattle, WA)
Nexreg Canada: +1 519 488 5126 (London, ON)
Nexreg R.U.: +44 20 7993 5893 (London, R.U.)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Section 3 : COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGÉDIENTS

Ingrédient(s)	# CAS	Pd. %
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	60 - 100

Section 4 : PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux :** Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau :** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, obtenir de l'attention médicale.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
- Ingestion :** En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent être différés.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Section 6 : PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

Précautions individuelles : Utiliser la protection personnelle recommandée dans la section 8. Isoler la zone. Maintenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable.

Précautions environnementales : Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits.

Méthodes de contention : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

possible sans danger. Utiliser du sable, de la perlite ou de la vermiculite pour absorber de grandes quantités déversées de ce matériau.

Méthodes de nettoyage : Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Entreposer dans un lieu sec, frais et bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Section 8 : MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient(s)	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (brume)	5 mg/m ³ (brume)

Mesures d'ingénierie : Fournir un système d'aération aspirant local adéquat pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale :

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Section 9 : CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence :	Transparente.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Odeur de pétrole.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	Sans objet.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	> 300 °F (> 149 °C)
Taux d'évaporation :	Négligeable.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Négligeable.
Densité de vapeur :	>1 (Air = 1)
Poids spécifique :	0.848
Solubilité dans l'eau :	Négligeable.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions de réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Matières incompatibles : Acides. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : N'aura pas lieu.

Section 11 : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient(s)	DL50 (orale)	CL50
Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités	Pas disponible.	Pas disponible.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Ingestion : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Ingrédient(s)

Produits chimiques listés comme étant cancérigènes ou potentiellement cancérigènes. *
Non listé.

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

Persistence et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14 : INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du DOT

ORM-D

Section 15 : DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient(s)	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	-	Non.

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Inventaires du monde

Ingrédient(s)	USA TSCA
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Oui.

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1

Inflammabilité - 1

Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

OSHA (O) Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme

A2 - Présumé carcinogène à l'homme

A3 - Carcinogène animal

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS DIVERS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Numéro de version : 1

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Phone: (519) 488-5126

Web: www.nexreg.ca